



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Algerie

Question écrite n° 38630

Texte de la question

M Gerard Bordu attire l'attention de M le ministre des affaires etrangeres sur la negociation qui s'est ouverte entre les autorites francaises et algeriennes a la rentree de septembre 1987 aux fins de retrocession a l'Algerie de certains etablisements scolaires de l'Office universitaire et culturel francais en Algerie. Les eleves, les parents d'eleves et les personnels des etablisements concernes souhaiteraient que le calendrier de l'eventuel transfert de competence tienne compte des difficultes qu'entrainerait un changement dans la situation scolaire des eleves et dans la situation professionnelle des personnels. Ils insistent sur la necessite d'assurer, en tout etat de cause, la continuite educative pour tous les eleves actuellement scolarises dans les etablisements de l'OUCFA Il lui demande quelles initiatives ont ete prises par les autorites francaises pour repondre a ces preoccupations legitimes.

Données clés

Auteur : [M. Bordu Gérard](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38630

Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1322